



*Quelques pierres de la commune, saurez-vous les situer ?*

## **Mairie**

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91  
Fax : 05.55.93.13.06  
E-Mail :  
[mairiededarnets@wanadoo.fr](mailto:mairiededarnets@wanadoo.fr)  
Site internet :  
<http://www.darnets.correze.net>

## **Horaires d'ouverture**

Du Lundi au Jeudi de 8h à 12h  
Vendredi de 8h à 12h de 13h40 à 17 h  
M. le Maire Philippe Rossignol  
Tél. : 05 55 93 22 60  
06 08 83 44 10  
Mail:[hilaire.rossignol@wanadoo.fr](mailto:hilaire.rossignol@wanadoo.fr)

## **Sommaire**

Démographie  
L'Ecole  
Projets et Travaux  
Les Associations  
Le PNR  
La Communauté de Communes

## DEMOGRAPHIE

### NOUVEAUX HABITANTS

M. Jérôme Thomas au bourg.

M. Anthony Voisin, logement Mairie.

Mlle Plousennec et M.Pouchaud au bourg

M. Cerrandon au Ferrier.

M. Jarzaguet Eric, Mlle Fourche Florence et leurs filles Erika et

Océane au Mas.

M. et Mme Lanoy à La Bardèche

M. Mazaleyrat à La Veyssière.

M.Manzagol à La Barrière.

### DEPARTS

M. Jérôme Thomas ( le bourg ) le 12 juillet

### MARIAGES

Mlle Catherine Comby et M.Philippe Lepetit le 30 juin.

Mlle Adeline de Tournemire et M. Alex Ripley le 21 juillet.

### DECES

M. Elie Lappleau le 30 juillet.

## ECOLE

### EFFECTIFS A LA RENTREE 2007-2008

**Soudeilles** : 16 élèves.

4 CEI vont à Darnets et 4 nouveaux élèves intègrent l'école de Soudeilles (3 GS provenant de l'école maternelle de Bergeal et 1 CP provenant de Combressol).

Répartition par niveau : 3GS-7CP-6CE1.

**Darnets** : 13 élèves.

9 élèves de CM2 entrent au collège, 4 CEI de Soudeilles arrivent à Darnets + 1 nouvelle élève en CM1 dont les parents viennent d'aménager à Soudeilles.

Répartition par niveau : 4 CE2-5CM1-4CM2.

### CONVENTION DE PARTENARIAT RESEAU RURAL D'EDUCATION

Un partenariat entre l'Education Nationale, le Conseil Général et les communes du Pays d'Egletons afin de constituer un Réseau Rural d'Education entre les écoles des communes précitées, vient d'être mis en place. Ce Réseau Rural d'Education, qui relève d'une logique d'aménagement du territoire rural, devrait permettre de mutualiser les ressources matérielles et humaines, de favoriser le travail en commun et les échanges entre les écoles concernées.

Chacun des partenaires signataires s'engage à apporter des moyens financiers, humains et matériels.

Pour les communes, cette participation se traduira par l'achat de matériel réparti au prorata du nombre d'élèves et une prise en charge de 50% du coût des transports, suivant le projet du réseau, répartis au prorata du nombre d'élèves.

### AUGMENTATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2007-2008

Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public abroge le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 et supprime la limite d'un taux annuel.

Comme le stipule le décret susvisé, les prix de la restauration

scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Il est entendu que ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de

restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Par lettre en date du 05 septembre 2007, les Ambulances SAINT PATRICK d'EGLETONS, chargées du portage des repas de cantine ont annoncé une augmentation de 0,50 € par transport, à savoir

19 € (modifiables en cas de déviation) pour la rentrée scolaire 2007-2008.

En conséquence, vu que les dépenses inscrites ne prennent pas en compte les charges liées aux locaux (électricité, eau, entretien...) et que le déficit est supérieur à 50% du coût de fonctionnement, le conseil municipal décide, en conciliation avec Monsieur le Maire de SOUDEILLES, d'augmenter le prix du repas de 0,10 € en le fixant à 2,80 €, à compter de la rentrée scolaire 2007-2008.

Par ailleurs, le prix du repas adulte augmente aussi de 0,10 € et passe à 5,40 €.

## PROJETS - TRAVAUX

### REORGANISATION DES COMMISSIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>COMMISSION DES TRAVAUX</u>	
Philippe ROSSIGNOL, Président	
<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Michel VERNET	Valentin CORDERO
Alain BRETTE	Dominique REISCH
Alain MAGIMEL	Bertrand BEYNE

<u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</u>	
Philippe ROSSIGNOL, Président	
<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Michel VERNET	Valentin CORDERO
Alain BRETTE	Dominique REISCH
Alain MAGIMEL	Bertrand BEYNE

### PROTECTION DES CAPTAGES

Suivant le détail estimatif établi par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement 19160 NEUVIC) relatif à la phase administrative de la procédure qui s'élève à 17 590€ HT, une demande de subvention auprès des services du Conseil Général a été déposée.

Pour information voici le calendrier des opérations :

**PS : La notice préalable au passage de l'hydrogéologue relative aux captages est parvenue en Mairie. Les résultats sont très bons, la qualité de l'eau est bonne et il n'y a pas de trace d'arsenic.**

- dépôt de la demande d'aide avant fin 2007 pour un financement souhaité en 2008.
- Enquête publique fin 2008 ou début 2009 (sous réserve d'éligibilité de la demande) - Achèvement courant 2009.
- Dépôt d'une nouvelle demande d'aide pour la phase « acquisition, indemnités et travaux » avant fin 2009 .

## VC N°4 PONT DE LA PLANCHE – LE BOURNEIX

Un dossier de demande de subvention avait déjà été déposé en 2005 puis en 2006 concernant la voie communale n°4 de la VC n°2 au Pont de la Planche.

La voie communale n°4 de la voie communale n°2 au pont de la Planche, qui dessert le village du Bourneix depuis le Bourg, constitue un axe de désenclavement important pour les habitants de ce village ainsi qu'un itinéraire de liaison pour l'exploitation des massifs forestiers de la forêt de Ventadour et de Minchamps.

Les travaux consisteraient en la réalisation d'un enduit de type

PROFILOVIA.

L'estimation de ces travaux s'élève à 20 075,00€ H.T. soit 24 009,70 € T.T.C.

Plan de financement de cette opération :

➤Montant des travaux T.T.C. 24 009,75 €

➤Montant des travaux H.T. 20 075,00 €

➤Montant de la subvention :

40% du montant H.T. 8 030,00 €

➤Emprunt ou fonds propres 15 979,75 €

## ÉLECTRIFICATION

### Compte-rendu des réunions du Syndicat d'Électrification.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'article VIII prennent beaucoup de retard et EDF ne souhaite pas renouveler, en 2007, la convention passée avec la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification. Chaque fois qu'il y a coordination avec France Télécom, des retards importants sont constatés et EDF ne veut plus attendre 4 ou 5 ans pour verser les participations

prévues. Une convention plus contraignante sera signée fin 2007 pour la période 2008 - 2010.

Dans ce cadre, le Syndicat d'Électrification a fait inscrire

l'enfouissement de la ligne HTA qui commence depuis la propriété de Madame TOSTAIN, jusqu'au lotissement, la seule qui reste à proximité du Bourg. Le lotissement serait également traité avant les travaux de voirie prévus par le département.

Affaire à suivre

## DISSIMULATION DES LIGNES AERIENNES E.D.F. ET FRANCE TELECOM AUTOUR DU CHATEAU DU LIEUTERET

C'est (enfin !) fait, depuis le mois de juin, pour les lignes E.D.F.

Pour les lignes France Télécom cela devait se faire en juillet, puis en août, puis en septembre, puis en octobre... Pâques et la Trinité sont encore bien loin mais l'inquiétude s'installe quand même. Si

parmi nos lecteurs assidus il s'en trouve un ayant quelque parenté avec un dirigeant de France Télécom, nous ne pouvons que l'inciter à resserrer ce lien familial au plus tôt (le Maire s'engage personnellement à rembourser toute communication téléphonique décisive).

## RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU LOTISSEMENT DU BOURG

Avant de réaliser de beaux trottoirs le long de la RD 119, il serait prudent de songer à remplacer la conduite d'eau sur laquelle seront construits ces trottoirs.

Le lotissement du bourg est actuellement alimenté par une canalisation de PVC de diamètre 32 mm qui est elle-même piquée

sur la conduite principale qui dessert le bourg en PVC de diamètre 90 mm. Or, en raison de la construction de nouvelles habitations, de nombreux problèmes sont apparus au niveau des branchements des particuliers. Parfois un manque d'eau et de pression se fait cruellement sentir.

Des travaux d'aménagement de la route départementale 919 en traverse au niveau du lotissement sont programmés pour bientôt. De ce fait, il serait souhaitable de pouvoir rapidement à l'amélioration du réseau d'eau potable en implantant une canalisation de PVC de diamètre 63 mm en descendant vers le lotissement et en reprenant la conduite de PVC de diamètre 90 mm en remontant vers le bourg. La réalisation des branchements

particuliers jusqu'au compteur, de même que la pose de compteurs en limite de propriété seront également effectuées.

Un dossier a été établi par les Services du Centre Technique d'USSEL, son montant s'élève à 28008,00 Euros H.T. soit 33497,57 Euros T.T.C. Une subvention à hauteur de 40% peut être obtenue auprès des Services du Conseil Général.

## TRAVAUX ECOLE ET CLSH

### Ecole et Centre de Loisirs

La salle de classe est devenue trop petite, la vieille salle du Centre de Loisirs est devenue trop vieille, les sanitaires sont devenus archaïques tout comme le reste du préau.

Voilà pour l'école.

La nouvelle salle du Centre de Loisirs Sans Hébergement (on dit maintenant Accueil de Loisirs – c'est plus chic et, surtout, plus court), est devenue, elle aussi, trop petite et c'est tant mieux. Ça

dénote une belle santé de sa part. Il manque un bureau, une entrée, des sanitaires, une deuxième salle, des rangements, etc...

Voilà pour « l'Accueil de Loisirs ».

Fort de ces constats les représentants de la Commune de Darnets et ceux de la Communauté de Communes de Ventadour se sont réunis plusieurs fois, ont beaucoup discuté et beaucoup réfléchi (si, si...). Il a été décidé de confier, dans un premier temps une mission de programmation à la D.D.E.

(M. Jean DEIX) qui permettrait de quantifier les besoins tant en terme de surfaces qu'en terme de coûts. Le projet se diviserait en deux projets à mener de front avec deux Maîtres d'Ouvrages différents :

1) Projet « Ecole » géré par la Commune de Darnets du côté Ouest du bâtiment qui intégrerait le doublement de la salle de classe par annexion de l'ancienne « garderie » ; la création d'une entrée indépendante de celle des locataires ; la création de sanitaires conformes aux réglementations en vigueur ; le déplacement de la cantine dans le préau Ouest ; la création d'un accès sécurisé pour le transport scolaire le long du mur qui

sépare la cour du grand pré. L'entrée actuelle serait refaite et consacrée aux locataires des quatre logements.

2) Projet « Accueil de Loisirs » géré par la Communauté de Communes de Ventadour qui consisterait à créer une deuxième salle d'activités, dans

l'actuelle cantine, pour l'accueil des « tout-petits » (3 à 6 ans), un bureau pour la responsable du site, un grand rangement pour les jouets et autres matelas, des sanitaires pour tous les âges et tous les sexes et une vaste entrée mettant tous les locaux en relation (y compris, bien sûr, la salle existante).

Les décisions seront prises après l'établissement du programme (et, bien évidemment, du chiffrage).



## TRAVAUX DE L'EGLISE

L'Entreprise SOCOBA de Brive, spécialisée dans les travaux de restauration de monuments historiques est intervenue sur l'abside de l'Eglise à la fin du mois de Septembre.

Les travaux consistaient à réparer le remplage sculpté et le meneau central (colonnette) au niveau du vitrail axial de l'abside et à remettre en place des pierres de claveaux sur le même vitrail, côté intérieur de l'Eglise, qui menaçaient de tomber. Tout est à présent terminé y compris les reprises de peintures polychromes intérieures qui sont imperceptibles. Il ne reste plus qu'à récupérer la subvention de 2 400 € environ qui représente 50% de la



dépense hors taxes (4 865 €/HT).

Il a été demandé à Mr. MANDON des Bâtiments de France d'établir un diagnostic technique de l'Eglise et de lister les travaux les plus urgents permettant d'éviter de nouvelles dégradations, notamment au niveau de l'abside où la charpente exerce des poussées

susceptibles d'en déstabiliser les murs et au niveau de la chapelle Sud dont la couverture est en piteux état. Les causes de l'humidité importante du dallage doivent également être recherchées à l'occasion de ce diagnostic (gratuit).

## VERGER, ESPACE ORATOIRE ET CIMETIERE

### Verger et Cimetière

Le Conseil Municipal, lors de sa dernière séance du 28 Septembre 2007 a accepté le principe de création d'un verger au Sud de l'Eglise et celui d'un complément de végétalisation du cimetière. L'étude de ces deux projets a été confiée à William ARMENAUD, paysagiste à Argentat. Cette étude servira de base à la demande de subventions auprès du Conseil Général dans le cadre du C.D.D.L. (Contrat Départemental de Développement Local) où ces deux projets sont déjà inscrits pour des coûts respectifs de 15 200 et 10 200 Euros hors taxes. Les taux de subvention sont de 50% et 40%.

Le verger occuperait, dans un premier temps, la place de

boulodrome, tombé en désuétude, et pourrait se prolonger de



l'autre côté du sentier menant à la « Fontaine Romaine ». Outre l'amélioration paysagère évidente il permettrait la conservation d'espèces fruitières locales, la possibilité pour les anciens (ou moyennement anciens) d'apprendre à greffer aux enfants de l'école pour qui cet espace pourrait être un véritable champ d'expérimentation et d'éducation environnementale. Et pourquoi pas une fête de la pomme, de la poire ou du cidre ?

Lorsque Mr. ARMENAUD aura avancé dans son étude, il est prêt à venir la présenter aux Darnetziens.

On vous fera signe.

## A SIGNALER AUSSI

### VOIE COMMUNALE N° 24

De plus en plus souvent des conducteurs empruntent la VC24, puis constatant qu'il s'agit d'une voie sans issue font demi tour en roulant à des vitesses parfois excessives sur cette petite route. (Voie communale qui s'arrête chez M. et Mme Vernet.)

Le Conseil Municipal a décidé de placer un panneau « Voie sans issue » à un emplacement qui reste à déterminer.

### GRANGE DE « LA BOURRE »

Des contacts ont été pris avec M. Sébastien MAZELIER, enseignant à l'E.N.P. (oh pardon... au Lycée P. Caraminot) pour réaliser un projet d'école sur ladite grange. Ce projet comprendrait des travaux de maçonnerie intérieurs et extérieurs destinés à aménager des locaux pour les employés communaux (salle commune-bureau, sanitaires-vestiaires, rangements et ateliers). Nous profiterions de ces exercices pour rouvrir les deux anciennes portes d'étable, côté route, et restituer à la montée de grange son aspect initial .

Lucie VEYSSADE, ancienne habitante des lieux a été sollicitée et a bien voulu nous prêter une photographie où l'on voit son père devant la grange telle qu'elle était jusqu'aux années 1960.

Un devis est en cours d'élaboration par M. MAZELIER. Le coût,

pour la Commune, d'une telle opération représente le prix des matériaux mis en place majoré de 50%.

De son côté, Mr. Gilles PARIS (E.A.T.P.) est disposé à faire réaliser les travaux de terrassements extérieurs.

A suivre....

### PROJET « LAS VERGNAS »

Une réunion avec les services du Conseil Général a eu lieu.

La première phase de préparation du terrain est bien avancée.

Une demande subvention va être demandée dans le cadre du CDDL.

### FONTAINES COMMUNALES DU MAS ET DU PEUCH

Les travaux devaient commencer en octobre 2007 mais suite à de sérieux problèmes de santé du maçon qui devait effectuer ces travaux, nous sommes dans l'obligation de trouver une autre entreprise.

### RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Une demande de subvention auprès des services du Conseil Général et du Ministère des Anciens Combattants a été déposée sur la base de 5000 € de travaux.

## RECAPITULATIF DES PROJETS 2007 – 2008

1. Création d'un verger au sud de l'église
2. Végétalisation du cimetière (C.D.D.L)
3. Projet d'aménagement d'une parcelle communale à « Las Vergnas » (C.D.D.L)<sup>1</sup>
4. Protection des 2 captages d'eau potable (étude en cours avec le C.P. I.E.)
5. Réfection du réseau d'eau potable et d'eau pluviale desservant le lotissement du Bourg
6. Travaux de restauration du Monument aux Morts : Réfection

- des gravures et consolidation
7. Voirie : Travaux de réfection de la VC 4
8. Travaux de restructuration de l'école et de la cantine
9. Projet d'aménagement de Bourg sur la partie basse du bourg de Darnets
10. Aménagement de la Grange de La Bourre en ateliers municipaux

1 CDDL : Contrat de développement local

## ACHAT DRAPEAU ANCIENS COMBATTANTS

Après consultation des intéressés le choix du conseil municipal s'est porté sur le drapeau proposé par la société « Sedi Equipement » cérémonie toptex 80 x 80 avec frange et galon or muni d'une hampe en bois vernis en deux parties

avec lance laiton doré, cravate tricolore personnalisée et frange.  
Inscription « Les Anciens Combattants Darnets » en lettres de 3 à 5 cm brodées main en fil or.  
Prix : 693,80 € TTC (sous réserve de modifications de détail).

## ACHAT DE BANCS

Les 10 bancs qui avaient été commandés sont (enfin) prêts à être livrés.  
Nous les attendions pour avant l'été mais nous vous assurons que

nous mettrons moins de temps pour les installer qu'il n'en a fallu pour les fabriquer

## ACHAT DE MATERIEL

Le temps passe, le matériel s'use. Il va falloir songer à remplacer l'épareuse et le tracteur de la municipalité.  
Nous attendons plusieurs devis avant de prendre une décision.

Et puisque nous allons (peut-être) acquérir un nouveau tracteur, nous nous sommes informés sur les textes réglementaires en vigueur.

## CONDUITE DE TRACTEURS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Question écrite n°00788 de M. André Lejeune (Creuse - SOC) publiée dans le JO Sénat du 12/07/2007 - page 1252

M. André Lejeune appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les règles régissant la conduite de tracteurs par les employés communaux dans le cadre de leur service. En effet, il semble que les agents territoriaux qui conduisent de tels engins pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie ou des espaces verts publics doivent être titulaires d'un permis de conduire les poids lourds.

Cette disposition réglementaire est pénalisante pour les communes rurales qui disposent de peu de personnel. Elle est d'autant plus mal acceptée que dans ces communes les agriculteurs bénéficient d'une dérogation pour circuler sur la voirie.

En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement à l'intention d'envisager d'étendre cette dérogation à ces agents dans le cadre de leur mission de service public.

Réponse du Secrétariat d'État aux transports publiée dans le JO Sénat du 20/09/2007 - page 1679

« La règle générale en matière de conduite de véhicules automobiles prévoit que le conducteur soit en possession d'un permis de conduire, dont la catégorie est définie à l'article R. 221-4 du code de la route.

Conformément à ce texte, la ou les catégories de permis de conduire exigées pour la conduite d'un tracteur, à savoir B, E(B), C ou E(C), sont définies en fonction du poids total autorisé en charge (PTAC) du véhicule et, le cas échéant, de sa remorque. Au regard de ce texte, dès lors que le PTAC du tracteur excède 3,5 tonnes,

le conducteur doit être titulaire du permis de conduire de la catégorie C.

Dans l'hypothèse où il souhaiterait y atteler une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kilogrammes, la détention du permis de conduire de la catégorie E(C) s'imposerait. Il convient de préciser qu'entre ces deux catégories, la différence essentielle ne se situe pas tant au niveau de la masse du ou des véhicules conduits mais réside principalement dans le fait que la catégorie C autorise la conduite des véhicules isolés alors que la catégorie E(C) se destine à la conduite des ensembles de véhicules avec toutes les sujétions que cela implique.

Par exception stricte à cette règle, l'article R. 221-20 du code de la route prévoit notamment que le conducteur d'un tracteur agricole ou forestier, attaché à une exploitation agricole, à une entreprise de travaux agricoles ou à une coopérative d'utilisation de matériel agricole, est dispensé de permis de conduire sous réserve d'être âgé d'au moins seize ans.

Ces dispositions découlent de la directive européenne de juillet 1991 sur le permis de conduire.

Au sens de l'article 3 de ce texte, les « tracteurs agricoles ou forestiers » ne font pas partie des « automobiles » pour lesquelles s'appliquent les catégories du permis de conduire. Il revient aux états membres d'instaurer ou non un permis spécifique pour les tracteurs agricoles : la France a choisi de conserver au bénéfice

de ces véhicules la dérogation dont ils bénéficiaient de manière traditionnelle.

Le texte européen encadre très strictement cette dérogation qui ne peut être étendue à d'autres catégories de véhicules, même affectés à des usages de service public.

Tout texte contraire à la directive européenne serait susceptible d'être annulé par le juge.

Tel est le cas des tracteurs utilisés par les collectivités territoriales, les entreprises de travaux publics, les entreprises industrielles, les particuliers ou les services de l'État, qui ne sont pas attachés à une exploitation agricole, à une entreprise de travaux agricoles ou à une coopérative d'utilisation de matériel agricole, au sens de l'article R. 221-20 précité : leurs conducteurs sont donc tenus de posséder le permis de conduire correspondant.

Il convient toutefois de rechercher des solutions pratiques au problème qui se pose. À cet égard, une nouvelle directive relative au permis de conduire en date du 20 décembre 2006 a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 30 décembre 2006.

Dans le cadre des possibilités offertes par ce texte, plus particulièrement avec la création des sous-catégories C1 et C1 + E du permis de conduire, vont être examinées les conditions dans lesquelles une amélioration de la réglementation applicable en France et relative à la conduite des tracteurs notamment par des employés municipaux, pourrait être envisagée. »

## ***Nous voilà renseignés.***

### ESPACE CINERAIRE – TARIFS DES CONCESSIONS

L'espace cinéraire est à présent terminé. Le Conseil Municipal a défini la durée des concessions et fixé les tarifs pour une durée de 30 ans renouvelables :

✓ 200 euros pour les concessions en terre,

✓ 350 euros pour les concessions toutes prêtes,

✓ 100 euros pour les espaces libres.

Un règlement, pour ce qui concerne les espaces libres, en vue de respecter la volumétrie a été établi.

## ESPACE CINERAIRE DE DARNETS REGLEMENT

### Article 1

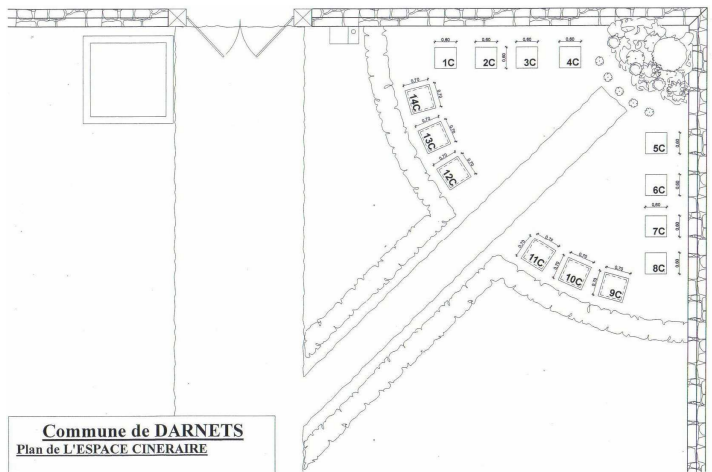
L'espace cinéraire de Darnets est composé de 14 emplacements numérotés de 1C à 14C. Il est situé à l'angle nord-ouest du cimetière.

### Article 2

Chaque emplacement est concédé pour une période de 30 ans (concession renouvelable).

### Article 3

Les emplacements numérotés 1C, 2C, 7C et 8C ont une emprise au sol carrée de 0,60 mètre de côté. Ils sont équipés d'un réceptacle enterré en béton, avec couvercle, surmonté d'une dalle en granit. Ils devront être maintenus en l'état par les familles et ne pourront subir d'autres modifications que l'apposition d'une (ou plusieurs) plaque(s) mentionnant le nom du (ou des) défunt(s) ainsi que ses dates de naissance et de décès. Le nombre d'urnes pouvant être déposées dans le réceptacle n'est pas limité. Aucune surélévation n'est autorisée.



### Article 4

Les emplacements numérotés 3C, 4C, 5C et 6C ont une emprise au sol carrée de 0,60 mètre de côté. Ils sont équipés d'un socle en béton surmonté d'un réceptacle cubique en granit. Ils devront être maintenus en l'état par les familles et ne pourront subir d'autres

modifications que l'apposition d'une (ou plusieurs) plaque(s) mentionnant le nom du (ou des) défunt(s) ainsi que ses dates de naissance et de décès. Le nombre d'urnes pouvant être déposées dans le réceptacle n'est pas limité. Aucune surélévation n'est autorisée.

### Article 5

Les emplacements numérotés 9C, 10C, 11C, 12C, 13C et 14C ont une emprise au sol carrée de 0,70 mètre de côté. Ils sont proposés sans équipement. Chaque monument funéraire édifié sur l'un de ces emplacements devra respecter les critères suivants :

Etre d'une volumétrie simple,

Ne pas excéder une hauteur de 1,20 mètre,

Ne présenter aucune partie dont l'aplomb serait extérieur à l'emprise de l'emplacement,

Etre réalisé dans un matériau homogène dont la teinte s'harmonise avec le granit local. Les couleurs vives ou claires seront proscrites pour le corps principal du monument.

### Article 6

Le tarif des concessions est défini par délibération du Conseil Municipal.

### Article 7

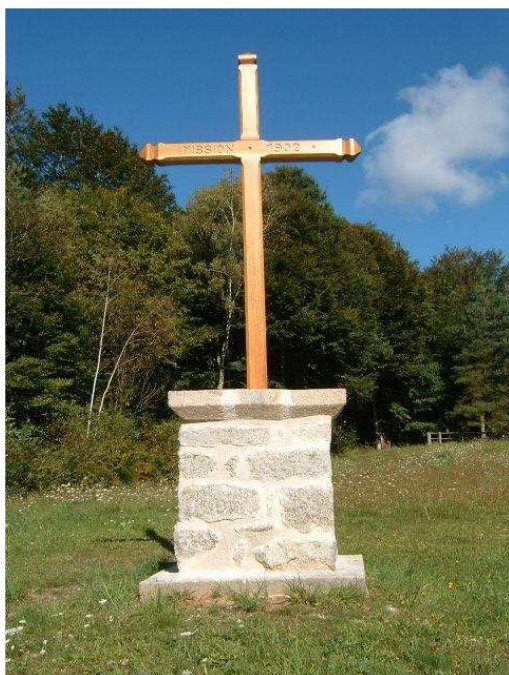
Les concessions trentenaires sont renouvelables, pour la même période de trente ans, aux conditions mentionnées dans le « Code général des collectivités territoriales ».

### Croix de bois

Dans le numéro 9 du bulletin municipal nous vous relations l'enlèvement de la Croix de la Mission par les dénommés Philippe CHAZELAS, Gervais SEGUREL et Philippe ROSSIGNOL. Depuis ce fait divers son socle en pierre était resté désespérément seul et nous subissions les acides et répétitifs sarcasmes de notre intraitable rédacteur en chef Valentin CORDERO. Soudain, fin août, miracle (enfin...pas tout à fait quand même...) : la croix était à nouveau là, plus altière que jamais, en chêne blond massif sur son socle en granit rejointoyé de frais. Et le maire de Darnets peut à nouveau passer, sans trop presser le pas, le front levé bien haut, devant le logis du citoyen CORDERO.

Mais cette belle histoire n'aurait pu exister sans : Jean François VAL (menuisier à Eyrein) qui a offert le chêne après l'avoir fait sécher trois ans de plus ; Jean Paul CONTRAN qui a façonné la croix de façon impeccable (c'est son beau-père Raymond DUTHEIL qui avait réalisé le précédent modèle, avec Roger GOURINAL, dans les années 1970) ; Roger GOURINAL et Daniel SOUNY qui ont gravé l'inscription ; Philippe CHAZELAS et Michel LACOMBE qui ont remis la croix en place et enfin Michel LACOMBE, tout seul, qui a restauré le socle en granit.

**NDLR : Sans commentaire.**



### Croix de pierre

Au lendemain de la fête du pain du 15 août dernier on s'aperçut que la croix dite de « Sainte Valérie » avait, elle aussi, disparu. Stupeur et enquête furent de courte durée car la croix gisait au pied de son socle.

Grâce aux mains de fée de Michel LACOMBE, la croix fut remise en place (et d'aplomb) ; le socle qui avait pris quelques libertés avec la position horizontale, fut remis à niveau et l'ensemble fut rejointoyé avec virtuosité à la grande joie des plus proches voisins (Eliane JOUANEIX et Alain MAGIMEL) qui pourront désormais fleurir la croix en toute sécurité.

## LES ASSOCIATIONS

### Club des aîné« La Darnetzienne

**Juin 2007** Trentième anniversaire du club « La Darnetzienne ».

La journée débuta par une messe en mémoire des adhérents disparus. La présidente, Mme



Veysade, retraça l'historique du club, créé en 1974 et baptisé « La Darnetzienne ». Le

président fut M. Raynal et M. Dutheil, l'animateur. C'est en 1977 que le club fut officialisé en préfecture à Ussel.

M. Dutheil succéda à M. Raynal, ensuite ce fut Mlle Bourneix pendant sept ans. M. Paillassou enchaîna jusqu'à

décembre 1998, puis ce fut le tour à Henry Ceyrat pendant cinq ans. Aujourd'hui la présidente est Mme Veysade.

La présidente rendit hommage à M. Raimond Plas et à son épouse Denise qui ont su animer les rencontres avec leur accordéon et leurs chansons dont « La Darnetzienne » qui fut

interprétée par Mme Josette Paillassou lors de cette journée.

Le repas fut servi à la salle des fêtes par Pascal, Magali, et Cindy – très bon repas. L'après midi fut animée par les chansons de l'école de bourrée de Davignac.

**9 juin Voyage d'été au bassin d'Arcachon.**

Journée très agréable, beau temps, belle ballade en bateau sur le bassin. Malgré quelques soucis, nous gardons un beau souvenir de cette journée.

**15 août Fête du pain organisée par les associations de Darnets.**

Bonne fréquentation au vide grenier, plus de deux cents personnes au repas. Le beau temps était de la fête.

*Un dos tres....*



*Thé dansant de la Saint Maurice*

**9 septembre.**

Voyage d'automne à Cahors. Le matin, visite de la ville en car et à pied, visite du pont Valentrey, très impressionnant et très joli. Très bon repas au restaurant « La Chartreuse ». Après midi, ballade sur le Lot puis visite d'un chai et dégustation d'un bon vin, chacun est reparti avec quelques bouteilles. Journée bien remplie et pleine de souvenirs

**22 septembre.**

Thé dansant de la Saint Maurice animé par Bernard Rual. Bonne affluence venue de l'extérieur.

Rendez-vous pour le repas de Noël, la date n'est pas encore choisie.

La Présidente

Lucie Veysade.

## FETE DU PAIN

Un magnifique soleil, les chasseurs présents au ball-trap, de nombreux exposants au vide grenier, plus de deux cents personnes pour déguster la cuisse de bœuf et le bon pain de Roland, des voitures anciennes rutilantes et toujours aussi belles, des crêpes moelleuses et variées à déguster, le tout préparé et

animé par les associations de la commune au mieux de leur forme. Bravo aux Club des Aînés, à la Société de Chasse, à l'association Forme Santé et Bien Être pour cette journée de convivialité et pour avoir pleinement réussi la Fête du Pain.

## SOCIETE DE CHASSE

Le traditionnel repas du cerf, organisé le 15 avril connaît toujours autant de succès, grâce à l'implication de nombreux chasseurs. Merci à toutes les bonnes volontés pour la réalisation des délicieuses pâtisseries ainsi qu'à Gervais SEGUREL pour nous avoir concocté le menu.

### **La Société de Chasse à fêté son cinquantième anniversaire le 22 Juillet.**

A cette occasion , elle a honoré onze de ses plus anciens chasseurs de la médaille de la chasse, celle-ci leur a été remise par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la CORREZE; cette manifestation a été suivie d'un vin d'honneur et d'un buffet froid préparé par Gervais SEGUREL a qui nous adressons toutes nos félicitations.

Pour marquer cet événement la Société de Chasse a fait réaliser des tee-shirts du cinquantième anniversaire, les personnes intéressées peuvent s'adresser à Suzanne SEGUREL toutes les tailles sont disponibles.

La fête du pain du 15 Août, a été organisée par la Société de Chasse, le Club des Aînés, l'Association « Forme, bien-être et santé » et l'Association « Mil et Miel » elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions grâce à une journée bien ensoleillée et un programme très attractif. Vide grenier très relevé par le nombre d'exposants ainsi que par la variété des bibelots, meubles et autres objets proposés. Les traditionnelles tourtes de pain cuites au feu de bois dans le four communal du village du Peuch par Roland AMELIN, ont été appréciées au moment du repas, et les

visiteurs se sont empressés d'acheter, bravo Roland !



Félicitations et refais nous une fournée prochainement. Un repas copieux était proposé le midi, la cuisse de bœuf servie avec l'aligot fut très appréciée des nombreux convives. La présentation et la promenade en voitures anciennes ont ravi certains visiteurs.

Le Club National des Bécassiers. section

CORREZE présentait une exposition exceptionnelle sur les bécasses « oiseau migrateur au bec long, de la famille des scolopacédés » il proposait également pour les passionnés et les néophytes une lecture d'aile. Nous adressons tous nos remerciements à Jean-Pierre LEPETIT et nous lui donnons rendez-vous l'année prochaine. Le ball-trap a permis à de nombreux chasseurs de se refaire la main à l'approche de la nouvelle saison, le concours doté de très beaux lots a été disputé avec opiniâtreté par de nombreux concurrents.

Une petite ombre à cette superbe journée du 15 Août : l'Association « Forme et bien-être » devait clore les festivités par un spectacle intitulé « découverte des formes » celui-ci n'a pu avoir lieu, à cause d'un incident technique de dernière minute, en attendant laissons les formes se développer et ,espérons une nouvelle programmation.

Le secrétaire

Bernard CHANIOL

## UN COURANT SOLID'AIR



***Cuisoleil solaire***

Samedi 15 septembre 2007, c'est sous un soleil radieux qu'une quinzaine de personnes s'est déplacée pour rencontrer Catherine et Michel Le Roux et leur chauffe-eau solaire individuel.

Lors de cette porte ouverte organisée par l'association Un Courant Solid'Air, les visiteurs ont pu rencontrer l'installateur, Corrèze Environnement et la FRCIVAM Limousin venue promouvoir ses filières bois-énergie et chanvre ainsi que Raymond Gibeau et ses différents cuisoleils solaires.

La journée s'est poursuivie avec un apéro-concert orchestré par les musiciens de l'association " En Sol ou en

Do". Elle s'est terminée par une projection-débat autour du film "

Bon appétit Monsieur Soleil". Le film retrace la formation et l'utilisation, par les femmes, des cuisoleils solaires au Burkina

Fasso dans le but de lutter contre les problèmes liés à la déforestation, de réduire les dépenses de combustible mais

aussi de libérer les femmes et les enfants de la corvée de bois. Lors de ce débat, Raymond Gibeau en a profité pour nous évoquer ses différentes expériences africaines, notamment en Guinée.

Darnets

Bulletin Municipal n° 20,  
octobre 2007

Edité par la Mairie 19300 Darnets

Directeur de la publication :

Valentin Cordero

IPNS

ISSN : Demande en cours



***" En Sol ou en Do"***

## ASSOCIATION FORME – SANTE – BIEN - ETRE

L'association « Forme- Santé- Bien être vous informe qu'après six mois d'existence elle a décidé de continuer ses activités pour la saison 2007-2008.

Nous nous retrouvons tous les mercredis à 18h45 à la salle des fêtes de Darnets pour une heure et demie de gymnastique d'entretien.



### *Un public attentif*

Le programme est défini de la façon suivante :

- 30 minutes d'endurance sous la forme de marche

nordique pour les accrocs de l'extérieur.

Ou sinon :

- 30 minutes en salle pour les accrocs de l'intérieur avec un support musical.

Et pour tous :

- 40 minutes de renforcement musculaire.

- 20 minutes d'étirements et de détente.

Bien sûr nous n'oublions pas de nourrir notre esprit avec beaucoup d'humour et de convivialité.

Les cours sont encadrés par un éducateur sportif spécialisé dans la gymnastique d'entretien.

Toutes les personnes désireuses de rejoindre notre groupe sont les bienvenues.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Mireille Gachon tél 05 55 93 19 49

Sophie Bourzai tél 06 13 57 54 84

Marie France Jarriges Tél 06 87 78 71 21

Le bureau



**La forme, la joie, le bonheur...à Darnets**

## PARC NATUREL REGIONAL

[www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr)

0 810 19 23 87

**Vous avez des projets en matière d'habitat, d'assainissement, de commerce, d'artisanat, appelez le numéro « Millevaches Infos » 0 810 19 23 87. Nous vous donnerons tout renseignement utile et nous vous guiderons vers la structure la mieux adaptée à vos besoins, selon votre lieu de résidence.**

Nous avons choisi d'insister dans ce numéro sur trois dossiers importants gérés par le PNR et dans lesquels la commune de Darnets est partie prenante :

- Le contrat territorial qui va être négocié et qui déterminera une grande partie des actions à venir.

- Le bilan de la DC T « Démarche collective territorialisée » ancienne ORAC « Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce » de juillet 2006 à juillet 2007.

- Le bilan de L'OPAH « Opération Amélioration de l'Habitat » de septembre 2006 à juin 2007.

Des documents très complets et détaillés sont à votre disposition en mairie pour consultation.

### Contrat territorial objectifs 2008 – 2013 Axes stratégiques du PNR de Millevaches en Limousin

Axe A : MILLEVACHES, UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE

**Objectif 1 :** Une gestion environnementale de haute qualité.

Améliorer nos connaissances du patrimoine naturel pour une meilleure conservation de la biodiversité.

**Objectif 2 :** Un paysage à créer.

Poursuivre les chartes paysagères et réaliser un ensemble de préconisations qui en découlent et incluant des aménagements exemplaires.

**Objectif 3 :** Un territoire pionnier à faible prélèvement énergétique et promotion d'un éco-développement

Réduire les dépenses d'énergie et développer les énergies renouvelables sur le territoire ; mobiliser les ressources énergétiques territoriales pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre ; contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique : le Plan Climat Territorial.

Axe B : MILLEVACHES, TERRITOIRE A VIVRE

**Objectif 4 :** Une qualité de vie à développer et à valoriser

**Objectif 5 :** Vivre en territoire Millevaches : vers un habitat durable

Axe C : MILLEVACHES, TERRITOIRE A PROMOUVOIR ET A DECOUVRIR

**Objectif 6 :** Exportation de l'image territoriale

**Objectif 7 :** Développement de l'attractivité et de l'offre touristique du territoire.

Poursuivre la création de pôles d'activités sportives de pleine nature Fiche 31 : créer des pôles d'activités sportives de pleine nature.

Equiper et valoriser les sites patrimoniaux et paysagers.

Qualifier et développer l'offre touristique du territoire, notamment autour des différents modes de randonnée et de découverte.



**Axe transversal :**

MISSIONS GENERALES DE COORDINATION ET D'ANIMATION DEVOLUES AUX PARCS

Faire de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable

Mettre en place un système d'information territorial PNR sur le web

## DC T « Démarche collective territorialisée »

Un programme d'actions a été élaboré (août 2005) :

- Soutenir les projets individuels ; aides aux investissements immatériels, matériels et immobiliers.
- Renforcer l'appui à la transmission / reprise.
- Soutenir les tournées et les livraisons à domicile (action complémentaire au dispositif DCT du Syndicat Intercommunal de Monts et Barrages).
- Répertorier l'ensemble des activités de restauration présentes sur le territoire (action complémentaire au dispositif DCT du Pays Sud Creusois).
- Soutenir l'action des unions locales de commerçants et d'artisans.
- Soutenir la création d'entreprises nouvelles sur le PNR à partir

des outils et des initiatives existants.

- Enrichir l'offre touristique du PNR par la promotion d'un tourisme de découverte d'activités économiques (action complémentaire au dispositif DCT du Pays Sud Creusois)
- Soutenir la mise à niveau et la modernisation des équipements hôteliers et de restauration.
- Soutenir la création et la valorisation de produits portant la signature « Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin » (action complémentaire aux dispositifs DCT du Syndicat Intercommunal de Monts et Barrages et du Pays Sud Creusois)
- Appuyer la relance et la dynamisation des marchés locaux.
- Contribuer au développement de l'apprentissage par un soutien à la mobilité des apprentis.

### Les contacts

243 personnes ont pris contact avec l'animateur depuis sa prise de fonction. Nous nous limitons ici à indiquer les chiffres qui concernent notre département.

En Corrèze, 149 personnes ont pris contact avec l'animateur dont 44 ont vu leur dossier examiné en Comité technique.

23 contacts ont été orientés vers d'autres dispositifs.

24 « sans suite » : en cause les difficultés financières des porteurs de projet et l'appréhension de la complexité à monter un dossier.

27 dossiers sont susceptibles d'être montés dans les prochaines semaines.

### Les Projets Financés en Corrèze

#### AFFIEUX

Entreprise du Bâtiment : Aménagement d'un camion avec benne.

#### AMBRUGEAT

Entreprise générale de maçonnerie : Achat d'un ordinateur fixe, d'un ordinateur portable et d'un appareil photo numérique, d'un groupe électrogène et d'une bétonnière électrique.

#### BUGEAT

Maçonnerie -expertise bâtiment : Achat d'un ordinateur portable et réfection d'un local professionnel

Charcuterie : Achat d'un poussoir hydraulique et de 2 chariots de stockage et de manutention.

Boulangerie- Pâtisserie : Aménagement d'un camion de tournées et acquisition d'une chambre froide négative

Station service location et vente de cycles, motos, quads et buggys : Acquisition d'une équilibreuse, d'un démonte-pneu et d'un pont deux colonnes.

#### CHAMBERET

Hôtellerie - Résidence de tourisme : Achat d'un abri piscine, d'un château gonflable, d'un trampoline, achat d'un Kota grill et aménagement nécessaire pour recevoir cette structure.

Fabrication d'articles en maille : Achat de matériel de lavage et de séchage.

#### CHAVEROUCHE

Ramasse de tri sélectif, containers : Aménagement d'un véhicule avec un bras de manutention.

#### COMBRESSOL

Sérigraphiste : Achat de matériels de tampographie, achat d'une table de découpe + une ponceuse, achat de matériel pour développer l'activité gravure sur pierre en extérieur, achat de matériels pour l'aménagement du local professionnel, achat d'un système de doming (dôme de résine), achat d'un logiciel de comptabilité-gestion.

## CORREZE

Charcuterie-Traiteur : Achat d'un poussoir hydraulique, d'un kit de réduction de 20 L, d'un générateur à vapeur et de petits matériels pour son activité traiteur.

Peinture sur meubles : Création d'un site Internet.

Boucherie-Charcuterie : Achat d'un four de remise en température et d'un caisson isotherme.

Café Hôtel Restaurant : Aménagement de 4 chambres d'hôtel supplémentaires au 1er étage.

## COURTEIX

Pension pour chiens : Construction d'une chatterie.

## LACELLE

Scierie : Modernisation de la chaîne de production (mécanisation).

## LE LONZAC

Disquaire : Achat de matériel informatique, de logiciels et création d'un site Internet de vente en ligne et installation porte vitrée.

## MEYMAC

Boulangerie / Achat de matériel dans le cadre de la reprise d'une boulangerie

Crêperie – bar : Construction d'une terrasse, d'un abri pour concert et d'une cheminée en granit dans la salle de restaurant.

Coiffure mixte : Achat de mobilier

Association des Commerçants : Organisation de la manifestation « Le Commerce en Fête » par l'Association en collaboration avec les Chambres de Commerces et d'Industries.

Menuiserie – charpente : Modernisation de l'installation électrique de l'atelier de menuiserie.

## MONESTIER- MERLINES

Terrassement, travaux divers aux particuliers, maçonnerie :

Acquisition d'une chargeuse Pelleteuse carrelage et transports.

## PEROLS SUR VEZERE

Café Hôtel Restaurant : Aménagement d'une salle de bain supplémentaire et achat d'un four multifonction.

## PRADINES

Café Bar hôtel restaurant-Dépôt de pain : Travaux d'aménagements (fourniture et pose de stores d'occultation, modification de volets, fourniture et pose d'une main courante, fourniture et pose de portes double vitrage, fourniture et pose d'une enseigne bandeau, peinture extérieure des façades), achat de matériel d'équipement (tables, chaises).

## SAINT ANGEL

Electricien : Achat de petits matériels et d'un logiciel de comptabilité.

## SAINT AUGUSTIN

Couverture : Achat de matériel informatique.

## SAINT PARDOUX LE VIEUX

Affûtage industriel : Acquisition de matériel pour la création d'une entreprise d'affûtage (affûteuses, braseuse plaquette, rectifieuse de flanc, dériveteuse / riveteuse.

## SAINT REMY

Entreprise de travaux publics : Achat d'une pelle à chenilles.

## SAINT SULPICE LES BOIS

Electricité et Bâtiment : Achat de matériel dans le cadre d'une création d'entreprise.

## SAINT YRIEIX LE DEJALAT

Garage : Extension du bâtiment professionnel et modernisation du bâtiment existant.

Maçonnerie : Achat d'une radio commande pour grue, d'une bétonnière et de matériel informatique.

## SOUDEILLES

Entreprise de maçonnerie : Extension d'un bâtiment professionnel.

## TARNAC

Maçonnerie : Achat de petits matériels pour la création d'une entreprise de maçonnerie.

Maçonnerie : Achat de matériel informatique et de logiciels professionnels.

## TREIGNAC

Crêperie - Création d'une crêperie : achat d'une armoire vitrée, de bacs inox, d'une achine à café, d'une étagère murale, d'un climatiseur réversible et d'un lave vaisselle professionnel.

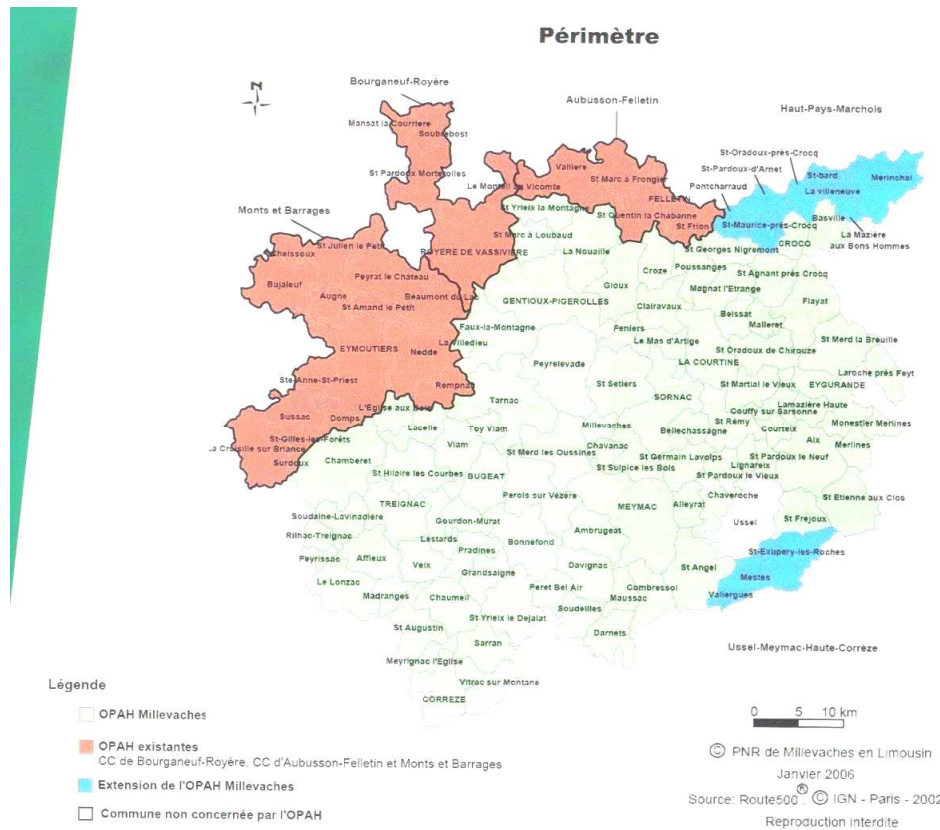
Café tabacs loto snack bibeloterie carterie : Achat d'un lave-verre, d'un meuble réfrigéré et d'un four micro-ondes

Epicerie : Achat d'une vitrine réfrigérée pour la vente de fromages, d'une vitrine verticale à température négative et d'un store de magasin.

Café Hôtel Restaurant : Changement des menuiseries de l'hôtel-restaurant, amélioration des salles de bain.

***Si la lecture vous a paru trop longue .....évitez de résumer les actions menées en affirmant qu'il ne se fait rien.***

## OPAH



L'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat, s'inscrit au cœur d'une politique volontariste pour l'accueil de nouveaux actifs et activités sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Elle s'articule autour de 4 grands objectifs :

« Le développement d'une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants, et la production de logements locatifs à loyers maîtrisés.

L'amélioration des logements inconfortables, locatifs ou occupés par leurs propriétaires.

Le traitement spécifique de certains bâtiments vacants dans les centres bourgs ou hameaux.

Une exigence de qualité dans les réhabilitations pour renforcer l'identité du territoire, son attractivité, et offrir des logements

adaptés à la demande en provenance du territoire lui-même, des bassins d'emploi périphériques, des nouveaux arrivants. »

Le Syndicat mixte de gestion du PNR décide de compléter les moyens mis en œuvre par l'ANAH en allouant des moyens spécifiques en direction des actions d'éco-développement et de valorisation du patrimoine.

Des communes du PNR étant déjà engagées dans une procédure d'OPAH, en conséquence l'opération s'applique aux 87 autres communes du territoire du PNR de Millevaches en Limousin ( dont Darnets) auxquelles se rajoutent les 8 communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois et les 3 communes de la Communauté de Communes Ussel-Meymac-Haute Corrèze, soit 98 communes au total. Les mesures spécifiques du PNR s'appliquent quant à elles à la totalité de son territoire, étendu aux 11 communes précitées

## 1 341 propriétaires ont contacté l'OPAH

Cette 2ème OPAH sur le plateau de Millevaches, a connu rapidement un vif intérêt de la part des propriétaires.

Le nombre de contacts enregistrés par le guichet unique du PNR est toujours important après plus d'un an et demi d'existence.

Ainsi, à la fin du 1er semestre 2007, on compte 1 341 demandes enregistrées.

La part des nouveaux contacts diminue légèrement en 2007 avec moins de 100 nouveaux contacts au 2ème trimestre. Toutefois, cette baisse n'est que relative, et de nouvelles actions de communication devraient être mises en place fin 2007 - début 2008, afin d'informer la population sur l'opération en place (plaquettes d'information, panneaux de chantiers

## Quel volume de travaux généré ?

L'opération d'amélioration de l'habitat de Millevaches génère un montant de travaux total de 7 669 435 € depuis septembre 2005.

Les entreprises du PNR sont donc directement concernées par ces retombées économiques.

Ainsi, ce marché aurait permis le maintien de 103 emplois (25 000 €/emploi maintenu/an) dans les entreprises du bâtiment et notamment dans celles du PNR.

Quelles entreprises concernées ?

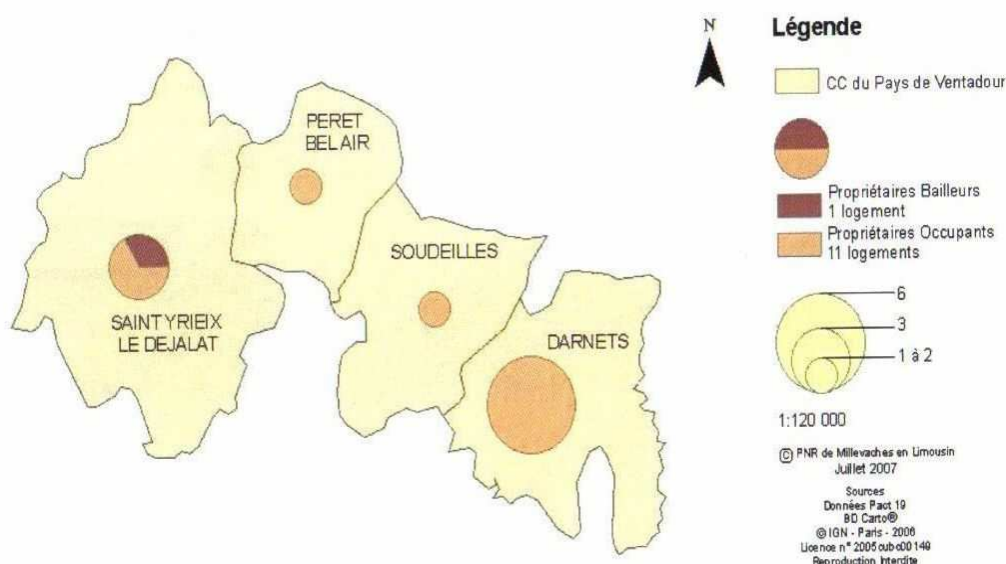
310 entreprises.

Une majorité d'entreprises locales : 63% issues du territoire du PNR de Millevaches en Limousin.

Moins d'un tiers provient du reste de la Région Limousin. Parmi ces dernières les 3/4 (53 entreprises) se situent dans les villes de la périphérie immédiate du PNR (Aubusson, Bourgneuf, Mérinchal, Égletons et Ussel

## Répartition des projets financés dans le cadre de l'OPAH Millevaches

1er septembre 2005 / 12 juillet 2007 sur le secteur de Darnets



**Réhabilitation d'un logement locatif.**

**Financement de travaux d'amélioration chez 11 propriétaires occupants.**

**3 installations au chauffage bois ont été financées par l'aide énergie du PNR.**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

[www.cc-ventadour.fr](http://www.cc-ventadour.fr)

05 55 27 69 26

**Vous avez des projets en matière d'habitat, d'assainissement, de commerce, d'artisanat, appelez le 05 55 27 69 26. Nous vous donnerons tout renseignement utile et nous vous guiderons vers la structure la mieux adaptée à vos besoins, selon votre lieu de résidence.**

Nous avons choisi de mettre l'accent sur deux des dossiers traités actuellement par la Communauté de Communes de Ventadour à savoir l'Espace Aquarécricatif et le futur Contrat de Pays actuellement en négociation.

### ESPACE AQUARECREATIF

Le projet d'Espace Aquarécricatif avance, à ce stade du projet, le cabinet IPK Conseil, programmiste de l'opération, assisté par le cabinet TAJ, société d'avocats spécialisée dans le domaine juridique et fiscal, propose de réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la définition des conditions et du mode de gestion de l'équipement.

Cette mission se décomposerait en deux tranches :

Une tranche ferme pour l'assistance à la définition d'un projet de fonctionnement et la détermination du compte prévisionnel d'exploitation, pour un montant de 8 190,00 € HT, soit 9 795,24 € TTC.

Une tranche conditionnelle pour l'analyse comparative des modes de gestion envisageables et l'assistance au choix du mode de gestion, sur laquelle interviendrait la société TAJ, pour un montant de 4 480,00 € HT, soit 5 358,08 € TTC.

Pour information : le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à

7 175 451,45, € HT, soit 8 581 839,94 € TTC. Il induit les coûts de travaux imprévus et des options décidées en Conseil : bassin inox, fond mobile, système antinoyade Poséidon, ainsi que les diverses options (dispositifs de vidéosurveillance, de vidéo-animation et de sonorisation de l'espace forme-détente). Les frais divers d'opération (maîtrise d'oeuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, révisions des prix, assurances, etc...) représentent environ 25 % du montant des travaux.

### CONTRAT DE PAYS

Pour les partenaires financiers (Etat, Région, Département), ce contrat 2008-2010 doit permettre aussi de préparer le contrat suivant 2011-2013.

Le volet territorial des partenaires constitue une source de financement intéressant pour le

territoire car :

Il permet d'abonder le financement de projets subventionnés par les crédits sectoriels.

Il finance des opérations qui n'entrent dans aucun financement sectoriel.

Il engage les partenaires financiers de façon contractualisée.

Enfin, le Contrat de pays permet de préciser les financements de



certaines projets, ce qui permet aux maîtres d'ouvrage de les sécuriser dans leur suite et de prendre les décisions d'engagement en connaissance de cause.

#### **Le 2eme Contrat de Pays s'engage sur la base suivante :**

- Poursuivre les opérations engagées lors des précédentes contractualisations :

l'Espace Aquarécricatif d'Égletons, le centre de loisirs nautique de Marcillac-la-Croisille, les interventions dans le domaine de l'habitat, idem dans le domaine économique.

- Privilégier les actions intégrant les axes peu mobilisés : l'espace rural (agriculture et la forêt), le tourisme, les services à la population.

- Être attentifs aux initiatives issues des opérations réalisées : Meilleure prise en compte des maîtres d'ouvrages privés, au moment de la préparation de la contractualisation, mais également en cours.

- S'inscrire dans la perspective de 2013 : Hiérarchisation temporelle des actions et celles qu'ils induisent, programmation d'une évaluation globale des différentes contractualisations.

Les résultats de la démarche de développement engagée par la Communauté peuvent maintenant être mesurés concrètement.

Cependant, il est nécessaire d'intégrer dans la démarche les éléments nouveaux parus sur le territoire, en particulier :

- Le renversement de la tendance à la désertification : augmentation de la population.

- Le développement social : demandeurs d'emplois : - 51 (- 25%) et activités enfance jeunesse.

- Le développement économique : création de 346 emplois salariés ( + 21%).

- Le développement des bases fiscales, notamment la Taxe d'Habitation pour les communes et la Taxe Professionnelle pour la Communauté (1.688.023 € en 2004, 1.893.100 € en 2007 sans changement de taux).

- La croissance importante du parc immobilier : accroissement des permis de construire

Ces différents indicateurs montrent un renversement de tendance du territoire passant d'une spirale de désertification à celle d'un développement renaissant et maîtrisé.

#### **A ce jour, les grandes tendances qui émergent pour le Contrat de Pays sont :**

- La valorisation du Pôle Ventadour,

- L'action culturelle (Pays d'art et d'histoire, Espace Ventadour...),

- Les infrastructures sportives (Espace Aquarécricatif), La restructuration des sites enfance-jeunesse,

- L'habitat,

- La gestion de l'espace rural,

- La forêt,

- Le développement touristique,

- La signalétique,

- Les opérations concernant le Pôle de formation Génie civil d'Égletons.

Nous ne précisons pas ici par manque de place les détails de toutes les actions qui seront inscrites dans ce Contrat de Pays.

Sans doute dans le prochain numéro, simplement pour montrer que du côté communautaire des choses concrètes se font et se feront.

**Rappelons encore une fois que la Commune de Darnets fait partie à la fois du périmètre du PNR et de celui de la Communauté de Communes de Ventadour. C'est une particularité et une chance.**

